



SÉMINAIRE DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS AFRICAINS

organisé par la Commission économique pour l'Afrique
à Addis-Abeba, le 17 octobre 2018

Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

I. Introduction

Lorsque les 193 États membres de l'Organisation des Nations Unies a adopté, en 2015, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui est un programme prospectif et transformateur, ils ont considéré que les pays et la communauté internationale, notamment l'Organisation des Nations Unies elle-même, devraient adopter d'importants changements et réformes de grande portée pour atteindre les objectifs de développement durable définis dans le Programme 2030. Le Programme 2030 est un impératif de changement et sa volonté de garantir la paix et la prospérité pour tous sur une planète en bonne santé exige des changements tout aussi ambitieux dans l'ensemble du système des Nations Unies.

À la fin de 2016, l'Assemblée générale a donné des orientations pour le repositionnement du système des Nations Unies afin de renforcer sa cohésion et de tirer le meilleur parti des capacités et des moyens afin d'aider les pays à atteindre les Objectifs de développement durable.

En réponse à l'Assemblée générale, le Secrétaire général a présenté un ensemble de propositions ambitieuses formulées dans deux rapports et

publiés en juin et décembre 2017. Ces propositions étaient fondées sur trois principes directeurs : a) renforcer l'appropriation nationale ; b) définir des actions adaptées aux contextes nationaux et c) obtenir des résultats probants en matière de développement sur le terrain. Pour aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030, le Secrétaire général a envisagé un important repositionnement du système de développement en modifiant de manière substantielle les modalités d'organisation, les compétences, les fonctions de direction et les mécanismes de coordination et de responsabilisation du système des Nations Unies pour le développement.

Le 31 mai 2018, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction la vision ambitieuse du Secrétaire général et a décidé des mesures à prendre pour un changement en se fondant sur la série de propositions avancées par le Secrétaire général dans une résolution historique sur le repositionnement du système de développement des Nations Unies. Cette initiative a conduit à la réforme la plus complète du système de développement des Nations Unies, depuis des décennies. Elle a également jeté les bases du repositionnement de développement durable au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Le repositionnement du système de développement des Nations Unies veillera à ce que le système fournisse, de la manière la plus efficace et efficiente possible, l'assistance que les pays sollicitent. Cette démarche exige la modification des règles de procédure des 21 domaines d'activité, sur le terrain et au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Les principaux changements qui seront mis en œuvre à l'échelle nationale, régionale et mondiale sont présentés ci-après.

II. Points saillants

Niveau national

Une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies s'attachera à élaborer, en étroite consultation avec les gouvernements, un plan stratégique de pays, sous la direction d'un coordonnateur résident impartial, indépendant et doté des pouvoirs nécessaires. Les équipes de pays seront mieux à même de répondre aux demandes d'appui spécifiques formulées par les gouvernements hôtes, conformément aux priorités et aux besoins nationaux et seront en mesure d'orienter les contributions intégrées et efficaces de l'organisation au niveau des pays. Les membres des équipes de pays rendront compte à leurs institutions et aux coordonnateurs résidents.

En septembre 2018, le Secrétaire général a publié le Plan de mise en œuvre du système revitalisé des coordonnateurs résidents. Ce plan est axé sur des mesures préliminaires, notamment la dissociation du système des coordonnateurs résidents du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la création d'une plateforme de financement, l'élaboration d'une nouvelle description de poste pour les coordonnateurs résidents, la création au sein du Secrétariat de postes au titre du système revitalisé et du nouveau Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin que le nouveau système soit opérationnel en 2019. Le plan décrit également les principales mesures ultérieures nécessaires pour consolider ces dispositions afin de mettre en place un véritable système revitalisé.

Niveau régional

Une démarche régionale remaniée soutiendra pleinement le travail des Nations Unies sur le terrain. L'échelon régional va jouer un rôle fédérateur et proposer des orientations intégrées ainsi qu'un appui normatif et technique pour les priorités régionales. La redéfinition et la réorientation des activités des commissions économiques régionales constituent donc une priorité, tout comme le raffermissement des liens entre ces commissions et l'ensemble de la famille des Nations Unies aux niveaux régional et national.

L'Assemblée générale, dans sa résolution du 31 mai 2018, a adopté une approche en deux étapes pour la réforme du système de développement des Nations Unies au niveau régional. La première phase porte sur l'optimisation des fonctions et des modalités de travail des entités régionales des Nations Unies, tandis que la deuxième traite du repositionnement à long terme des ressources régionales des Nations Unies dans le but de parvenir à une plus grande cohérence entre les commissions régionales et les bureaux régionaux du Groupe des Nations Unies pour le développement. Un plan de mise en œuvre de la première phase (actuellement en cours) est axé sur les mesures qui visent à optimiser les fonctions et les modalités de travail afin de renforcer la collaboration aux niveaux régional et sous-régional. La deuxième phase examine les options à moyen et long termes et sera examinée parallèlement au cours de la période qui commence à partir de 2020.

La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a rédigé et diffusé un document sur son positionnement dans l'architecture régionale des Nations Unies. Le document a été soumis au Vice-Secrétaire général et au chef de l'équipe de transition. Le document évoque les particularités de la région Afrique, notamment le rôle de la CEA dans le cadre institutionnel et politique qui prévaut sur le continent et formule des recommandations en vue de contribuer à rendre le système des Nations Unies pour le développement au niveau

régional plus apte à soutenir la mise en œuvre du Programme 2030.

Niveau mondial

Pacte de financement: Les États Membres ont accueilli avec satisfaction l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un pacte de financement, un outil essentiel pour optimiser les investissements des États membres dans le système des Nations Unies pour le développement ainsi que pour la transparence et la responsabilité des activités et des résultats à l'échelle du système. Ce pacte constitue un moyen d'améliorer le niveau, la prévisibilité et la viabilité du financement du système. On s'attend à ce que le pacte de financement permette de disposer de ressources accrues et plus prévisibles en échange de l'accélération du repositionnement et du renforcement de la capacité du système à mettre en œuvre le Programme 2030.

III. Partenariats

Des mesures seront également prises pour renforcer l'action institutionnelle et l'approche des partenariats à l'échelle du système pour le Programme 2030. Une priorité immédiate

est de renforcer la capacité des équipes de pays des Nations Unies et les équipes chargées de l'établissement de partenariats au Siège de l'Organisation pour qu'elles intensifient la collaboration avec la société civile, le secteur privé, les institutions financières internationales et d'autres organisations.

IV. Responsabilité

Même si la responsabilité incombe au premier chef au niveau national et relève des équipes de pays des Nations Unies et des gouvernements hôtes, il est essentiel d'améliorer la supervision multilatérale des activités à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement. Le Conseil économique et social et les conseils d'administration du PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la Population, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Bureau des Nations Unies pour les Services d'appui aux projets s'emploient à renforcer et à assurer la cohérence de la prise de décisions et des orientations de l'action collective menée par le système des Nations Unies pour le développement.

Principaux documents de référence

1. Résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (1er février 2017) ;
2. Rapport du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement à la mise en œuvre du Programme 2030 : garantir à chacun un avenir meilleur (11 juillet 2017) ;
3. Rapport du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement à la mise en œuvre du Programme 2030 : notre promesse d'une vie dans la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne santé (21 décembre 2017) ;
4. Résolution de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système de développement des Nations Unies dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (1er juin 2018).

